



KBBB vzw - FRBB asbl

# CONSIGNES POUR LA REPRISE APRES COVID 19

## Zetel:

Koninklijke Belgische Billartbond vzw  
Fédération Royale Belge de Billard asbl

Martelarenplein, 1  
3000 Leuven

Ondernemingsnummer: 0409.579.332  
RPR Leuven

## 1 Avant-propos.

Le conseil d'administration de la FRBB a discuté ce projet pour un billard responsable. Lorsque, à un stade ultérieur, le gouvernement décide d'autoriser également les sports et les loisirs en salle (par étapes), la FRBB a établi un protocole. Ce protocole peut servir de consignes aux clubs et aux joueurs pour organiser le billard de manière contrôlée et sûre. Toutes les questions, remarques et suggestions reçues seront utilisées pour adapter le protocole et pour rédiger une FAQ.

Malheureusement, à ce jour, aucune décision n'a été prise concernant la possibilité de reprendre le billard. Toutefois, le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine consultation en juin 2020 et nous espérons sincèrement que les premiers pas vers l'ouverture de notre sport pourront alors être faits.

La décision de savoir de quelle manière et sous quelle forme il est autorisé à jouer relève de la décision du gouvernement. Les provinces et les régions jouent un rôle important à cet égard. La FRBB conseille aux clubs de contacter leur commune pour les questions relatives à l'ouverture et à la fréquentation autorisées dans leur local.

Dans l'intervalle, le gouvernement belge a publié un certain nombre de lignes directrices, qui peuvent être considérées comme concrètes et générales, pour la reprise des activités sportives des clubs après l'assouplissement des restrictions de contact imposées à la suite de l'épidémie du coronavirus.

En tenant compte de ces lignes directrices, la FRBB, en étroite collaboration avec les autorités, a développé le concept de reprise des activités sportives, qui est inclus dans le présent document. Le concept tient compte de l'état actuel des restrictions et sera continuellement adapté à toute évolution qui pourrait survenir.

Bien qu'imprévisible à l'heure actuelle, la possibilité existe pour que le billard redevienne un sport actif, mais nos associations régionales, nos clubs et nos joueurs devraient avoir la possibilité de se préparer aux différents scénarios possibles.

### Propositions et consignes pour la réintégration dans les activités sportives des clubs de billard.

Ce concept décrit la reprise progressive des activités d'entraînement et de compétition au sein de la FRBB-KBBB.

Un élément central du concept consiste à sensibiliser les participants actifs et les associations et à créer ainsi une ouverture pour la pratique du billard. En même temps, la responsabilité de l'individu, d'éviter une nouvelle propagation de la pandémie de COVID-19 est réduite. Le comportement exemplaire lors de l'autolimitation des contacts privés selon les règlements des législateurs/autorités et le respect/mise en œuvre strict des mesures décrites ci-dessous est inévitable !

Pour la FRBB-KBBB

Le Conseil d'administration



*Prend soins  
de ses membres*



# CONSIGNES POUR LA REPRISE APRES COVID 19

**Zetel:**Koninklijke Belgische Billartbond vzw  
Fédération Royale Belge de Billard asblMartelarenplein, 1  
3000 LeuvenOndernemingsnummer: 0409.579.332  
RPR Leuven

## 2 CONSIGNES

### 2.1 Généralités

Le sport de billard (carambole, billard à quilles,....) peut être pratiqué sans contact physique. Une distance minimale entre les joueurs peut être garantie sans affecter le jeu.

Une partie de billard est jouée par 2 joueurs qui s'alternent au billard, évitant ainsi tout contact entre eux. En raison des réglementations en vigueur dans les différentes disciplines, les joueurs sont séparés par une table de billard et la zone autour du billard, d'environ 20 à 35 m<sup>2</sup> (différentes tailles de billards). Les joueurs peuvent donc être à une distance suffisante les uns des autres.

En plus des consignes de sécurité habituelles, les règlements suivants sont émis pour minimiser le risque d'infection:

- Un maximum de 2 joueurs par table de billard disponible.
- Les joueurs de billard dans la salle de billard portent des masques.
- L'association/club fournit suffisamment de désinfectant.
- Avant d'entrer dans les salles de club et avant le début de chaque partie de billard, tous les joueurs se lavent soigneusement les mains avec du savon.
- Le contact avec le corps est strictement évité.
- Les joueurs doivent respecter une distance minimale entre eux et l'arbitre d'au moins 1,5 m.
- Le cadre du billard sera inspecté et désinfecté en profondeur avant le début de chaque match.
- Ces règles seront publiées à l'entrée de la salle de jeu.
- Aucun spectateur n'est admis aux concours.
- Si possible, les entrées et les sorties doivent être séparées. Les sorties de secours des installations sportives pourraient être utilisées à cette fin.

### 2.2 Jeux et activités sportives (pratique individuelle du sport)

Au billard, cela signifie s'entraîner individuellement dans le club privé ou dans un espace public (centre de billard). Les règlements sous "1. Généralités" sont pleinement applicables.

Les joueurs présentant des symptômes de COVID-19 sont exclus tant qu'ils ne sont pas déclarés guéris. Cela doit être démontré par un test COVID-19 négatif.

- La participation aux sessions de formation n'est autorisée que pour les membres actifs du club. Les joueurs de loisir ou de passe-temps ne sont bienvenus qu'après autorisation du tenancier et sous réserve des règles susmentionnées.
- Nous demandons aux joueurs et aux clubs de faire preuve du plus grand sens des responsabilités en ce qui concerne le respect des mesures requises.



# CONSIGNES POUR LA REPRISE APRES COVID 19

## Zetel:

## 2.3 Dans le club

### 2.3.1 Respecter les règles de distanciation

- Un espacement minimum de 1,5 m est requis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Il doit être clairement indiqué où se trouvent l'entrée et la ou les sorties de la salle de jeu. Si son entrée et sa sortie sont identiques, la distance de sécurité de 1,5m doit être maintenue. Seuls les joueurs et la personne qui les accompagne peuvent entrer dans la salle de jeux. Personnes accompagnantes : telles que les parents qui viennent avec leurs enfants.

### 2.3.2 Limiter au maximum les contacts physiques

- Le billard est un sport individuel, qui peut être pratiqué sans contact.
- Le contact physique direct (par exemple, pas de salutation, pas de poignée de main, pas de high five, pas de câlins, etc.) sera évité à tout moment.

### 2.3.3 Respecter les règles d'hygiène

- Ne touchez pas le visage, apportez une petite serviette pour essuyer la sueur.
- Toussez et/ou éternuez dans le coin de votre bras ou dans un mouchoir, qui sera jeté dans une poubelle fermée.
- Après être entré dans la salle de billard, lavez-vous les mains à l'eau chaude et au savon pendant au moins 20 à 30 secondes.
- Désinfectez vos mains après un contact avec des surfaces potentiellement contagieuses (en particulier les poignées de porte, le siège des toilettes, le robinet d'eau, etc.) ou après un contact avec ses propres fluides corporels
- Il faudra également, avant et après chaque match, désinfecter les billes, le billard, ainsi que tous les accessoires, comme râteau, quilles, etc etc.
- Pour la désinfection du drap, une solution alcool/eau est la plus adéquate, cette solution est mise sur un chiffon, afin de nettoyer le billard et les bandes. **Attention, pas de gel.** Nous vous conseillons néanmoins, de demander l'avis à votre placeur. Maximum 80% d'alcool.
- Les joueurs n'utilisent que leur propre matériel, aucun matériel du club ou de tiers.





## CONSIGNES POUR LA REPRISE APRES COVID 19

### Zetel:

Koninklijke Belgische Biljartbond vzw  
Fédération Royale Belge de Billard asbl

Martelarenplein, 1  
3000 Leuven

Ondernemingsnummer: 0409.579.332  
RPR Leuven

### **2.3.4 Transport vers les salles de billard**

- Le transport vers et depuis les salles de billard s'effectue conformément aux règles de distance en voiture ou par tout autre moyen de transport.

### **2.3.5 Réunions et assemblées générales**

- Les assemblées et les réunions des clubs sont actuellement interdits. Les réunions peuvent être organisées en ligne si nécessaire.

### **2.3.6 Protéger en particulier les membres des groupes à risque**

- Si une association offre des facilités aux personnes appartenant à des groupes à risque, des mesures de protection spéciales seront prises. Il incombe à l'association de prendre ces mesures spéciales (par exemple, protection individuelle ou collective). Il faut veiller à ce que les groupes soient aussi petits que possible et que la distance entre eux soit aussi grande que possible.



KBBB vzw - FRBB asbl

## CONSIGNES POUR LA REPRISE APRES COVID 19

### Zetel:

Koninklijke Belgische Biljartbond vzw  
Fédération Royale Belge de Billard asbl

Martelarenplein, 1  
3000 Leuven

Ondernemingsnummer: 0409.579.332  
RPR Leuven

### 3 Qui/quoi a été consulté pour l'élaboration de ces mesures ?

- Publications du gouvernement fédéral.
- Publications des provinces.
- Publications des Autorités sanitaires.
- Publications des principales associations sportives de haut niveau.